



## A tous les randonneurs

Merci de ...

Rester sur les chemins et sentiers balisés,  
Respecter les clôtures,  
Faire attention aux cultures et aux animaux,  
Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasses traditionnelles,  
Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles,  
Ne pas jeter de débris, les emporter avec soi,  
Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature,  
Se montrer silencieux et discret, observer la faune, la flore sans y toucher,  
Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage,  
Signaler au plus tôt toute difficulté rencontrée sur le parcours (obstacles, défauts de balisage,...)

*Les sentiers sont déconseillés en période de chasse. Se renseigner auprès des mairies correspondantes.*

# Sentier de la Montagne



**8 km**  
(2h00)

au départ de Thièvres



randonnée pedestre

## Balisage

Les sentiers de randonnée sont balisés par des marques de peinture jaune apposées sur des pylônes, poteaux, arbres, murs... Si nécessaire, cette signalisation est renforcée par des pleux et des flèches en bois.

continuité  
de sentier



changement  
de direction



mauvais  
direction



## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES 2 SOURCES

5, route nationale  
62158 BAVINCOURT-L'ARBRET

ot-2sources@orange.fr  
www.ot-2sources.fr

03 21 22 64 13



Communauté de Communes des 2 Sources

# Sentier de la Montagne

Départ: Mairie Thièvres (Somme)

8km

2h00

Thièvres a la particularité d'être traversée par une limite départementale. Ainsi le côté est se trouve dans la Somme et le côté ouest dans le Pas-de-Calais. Il y a bien deux mairies mais une seule église.

La D1 marquant la limite départementale est une ancienne voie romaine aussi appelée : chaussée Brunehaut. Elle reliait Arras et Amiens.

1. Dos au panneau de départ, rattraper le sentier qui se trouve à 50m à gauche et franchir la rivière. Sur votre gauche vous découvrirez un ancien moulin\* alimenté par les eaux de l'Authie.

2. Au bout du chemin, tourner à gauche pour rejoindre le centre du village.

3. Face à l'église, tourner à droite. L'église date de 1875, son portail est de style roman. Si vous longez l'église par la gauche vous accéderez à la fontaine Saint-Pierre et au site du marais (aire de pique-nique)

4. Continuer tout droit jusqu'à la sortie du village et tourner à gauche au niveau du calvaire.

5. Emprunter le chemin jusqu'à la ferme d'Hurtebise où vous tournerez à gauche. Continuez tout droit sur environ 2 km. Sur votre gauche, vous pouvez profiter d'un très panorama\* sur la vallée.

6. A l'intersection, tourner à gauche et descendre sur 500m.

7. Tourner à gauche. Vous êtes sur le GR124, suivre les marques rouges et blanches. Redescendre vers le village en longeant le bois d'Orville.

8. Poursuivre dans la rue des Juifs et tourner à droite à l'intersection suivante. Continuer tout droit en passant devant l'église puis la Mairie. Vous longez ainsi la limite départementale. A votre droite, le Pas-de-Calais et à votre gauche, la Somme.

9. Passer le pont et tourner à gauche pour rejoindre le point de départ. Ce pont est daté de 1882.



Thièvres accueille le point de confluence de l'Authie et de la Kilienne. L'Authie va parcourir une centaine de kilomètres avant de se jeter dans la Manche.



La force hydraulique des cours d'eau a longtemps été utilisée par les moulins. Aujourd'hui ces moulins sont "au chômage" mais ils ont gardé leur architecture caractéristique.

**Panorama de la vallée de l'Authie à Thièvres.** Trois cours d'eau baignent cette vallée : l'Authie, la Kilienne et le Ruisseau St-Pierre. Une aire de pique-nique et de détente est aménagée à l'entrée du marais, entre l'Authie et le Ruisseau St-Pierre.

